



## Master sciences de l'éducation 2<sup>ème</sup> année

### Spécialité : Expertise sociologique et économique en éducation (Analyse, enquête, évaluation)



#### ► FICHE DESCRIPTIVE

#### ► OBJECTIFS

- L'objectif essentiel du Master « Expertise sociologique et économique en éducation » est de former des experts des questions éducatives pouvant dispenser des conseils pour concevoir, mettre en œuvre, évaluer des dispositifs éducatifs et pour une partie des étudiants, une poursuite en doctorat.
- Elle vise une formation de haut niveau sur le plan méthodologique et épistémologique : méthodes quantitatives et qualitatives de recherche, analyse des données, utilisation de logiciels de traitement des données, méthodes d'observation afin de permettre l'évaluation de l'efficacité des politiques et programmes d'intervention en éducation.
- Le master propose aujourd'hui, tout aussi bien, une formation aux méthodes qualitatives de recueil et d'analyse des données dans l'optique d'une formation complète assurant une complémentarité des méthodes dans l'approche scientifique. Le parcours proposé vise la production de connaissances sur la structuration des systèmes éducatifs tant au niveau international, national que local (effet établissement, effet classe, dispositifs pédagogiques de lutte contre les inégalités, lien école/quartier) et leur évaluation. Il vise aussi à approfondir la connaissance des fondamentaux en sciences de l'éducation et des publics difficiles ou en difficulté de sorte à permettre un diagnostic et la formulation de politiques locales.

#### ► DÉBOUCHÉS DU DIPLÔME

Dans la continuité du master 1 « Expertise sociologique et économique en éducation », le master 2 délivre une formation tournée aussi bien vers des emplois à bac + 5 (collectivités territoriales, emplois associatifs, chargés de missions ou d'étude dans diverses institutions) que vers une poursuite d'étude en doctorat, pour les étudiants qui le souhaitent et en manifestent les capacités.

#### ► COMPÉTENCES ACQUISES À L'ISSUE DE LA FORMATION

A l'issue de la formation et à des degrés différents selon la spécialité choisie, les étudiants doivent être capables :

- de comprendre en profondeur les orientations générales du système éducatif et/ou du système de formation professionnelle d'un pays ;
- de concevoir et de suivre des projets institutionnels (administrations, établissements scolaires, entreprises...) ou territoriaux (locaux, nationaux, étrangers), de mettre en œuvre une ingénierie de formation, une démarche qualité...
- d'accompagner dans leur mise en œuvre les changements d'organisation, les évolutions pédagogiques ;
- d'évaluer les établissements d'enseignement, les dispositifs de formation, les parcours individuels...
- d'analyser des besoins de formation, d'observer les pratiques d'acteurs ;
- de maîtriser des outils de nature statistique, informatique, budgétaire, et rédactionnelle (note de synthèse, cahier des charges...).
- de rédiger des documents aux normes professionnelles et académiques (rapport, note de synthèse, cahier des charges...).
- de mobiliser leurs qualités relationnelles (gestion des situations d'interactions avec les acteurs de première ligne, travail au sein d'une équipe) ;
- d'animer des groupes (conduite de réunion, animation de formation, management d'une équipe de collaborateurs).

Le M2 vise à faire acquérir aux étudiants des compétences en matière d'analyse, d'évaluation, d'organisation et de gestion.

## ► PUBLICS

L'enseignement à distance (EAD) s'adresse aux personnes ne pouvant avoir recours à la formation en présentiel :

- Etudiant salarié (au moins 8 ou 10h/semaine)
- Demandeur d'emploi
- Salarié ou agent de la fonction publique
- Chargé de famille
- Sportif de haut niveau
- Personne en situation d'handicap
- Personne résidant à l'étranger
- Personne incarcérée...

A l'inscription, il est demandé de produire les pièces justifiant des motifs d'empêchement dans le suivi de la même formation organisée en présentiel.

## ► ACCÈS

### Test de Connaissance du français

Les cours dispensés dans les différentes formations proposées à l'EAD sont en français. Dans ce sens, il est indispensable pour tous les candidats de posséder un bon niveau de français :

**Le niveau C1 est désormais exigé pour toutes les formations dispensées à l'EAD, pour les étudiants étrangers n'ayant jamais validé une année d'étude dans l'enseignement supérieur français.**

Nous demandons uniquement les épreuves obligatoires du test de connaissance du français (TCF, DELF ou DALF) tout public.

Si vous ne possédez pas le test de connaissance du niveau de français exigé, vous pouvez le passer avec le [Centre International d'Etudes Pédagogiques](#) (CIEP) de votre pays de résidence.

Certains candidats sont dispensés de test de connaissance du français.

Les cas de dispenses :

- les ressortissants de pays où le français est l'unique langue officielle ([à titre exclusif](#)) ;
- les ressortissants de pays non francophones ayant obtenu un diplôme de fin d'études secondaires délivré dans un pays où le français est l'unique langue officielle ([à titre exclusif](#)) ;
- pour les pays où le français n'est pas la seule langue officielle ([à titre non exclusif](#)), seuls les élèves ayant effectué leurs études secondaires dans un établissement francophone ;
- les étudiants mauritaniens qui sont en possession d'un baccalauréat avec la mention bilingue ;
- les étudiants issus d'établissements comportant des sections bilingues françaises figurant dans la liste des ministères ou sur le site [Le fil du biLingue](#) ;
- les candidats ayant obtenu le Test d'Evaluation du Français (TEF), organisé par la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Paris avec au moins 14/20 à l'épreuve d'expression écrite.

## ▶ MODALITÉS D'ACCÈS A L'ANNÉE DE FORMATION

### S'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

#### ■ De plein droit :

Pour les étudiants ayant validé le M1 « Expertise sociologique et économique en éducation », mention Sciences de l'éducation.

#### ■ Sur dossier :

Pour les autres étudiants, après examen de leur cursus antérieur et motivations par une commission composée de la responsable de la formation et d'enseignants du Master. La commission examinera : la maîtrise de la langue française avérée par les notes aux matières à rédaction et, le cas échéant, pour les étudiants étrangers ne possédant pas de diplôme français, par la production d'une attestation de français niveau C1 (épreuves obligatoires du test de connaissance du français (TCF, DELF ou DALF) tout public). Elle considérera également la qualité du dossier universitaire : régularité ou progression des résultats, mention. Et enfin elle considère l'adéquation de la formation demandée au projet professionnel du candidat ainsi que les stages effectués en milieu professionnel.

La procédure de sélection implique de respecter les dates de constitution des dossiers.

Ceux-ci sont constitués d'un CV, d'une lettre de motivation, des relevés de notes de chaque année universitaire et des justificatifs de niveau de langue, ainsi que des attestations de stage(s).

## ▶ LE MÉMOIRE DE MASTER 2<sup>ème</sup> année (16MSE570)

Le mémoire de Master 2<sup>ème</sup> année est l'aboutissement d'une année de recherches faite sous la direction d'un enseignant. Il se situe dans le cadre d'une des disciplines des Sciences de l'Education (essentiellement en sociologie et économie). Le mémoire ne se prépare pas en psychologie.

Il doit se présenter sous la forme d'un document typographié, d'au moins 80 pages ou plus (hors annexes), structuré en chapitres, avec notes et bibliographie ... (comme indiqué dans le cours « Méthodologie de la recherche »).

Si vous ne l'avez pas transmis avec votre dossier de candidature, vous devez joindre à votre dossier d'inscription une proposition de sujet de recherche de deux ou trois pages ainsi que le type de travail de recherche envisagé (enquête de terrain, analyse de contenu, étude historique, réflexions philosophiques, ...) et une bibliographie indicative.

### Exemples de domaines de recherches possibles :

- sociologie de l'éducation,
- économie de l'éducation,
- histoire de l'éducation en France,
- formation professionnelle et continue en France,
- philosophie de l'éducation, représentations sociales, évaluation.

Sans directeur de recherche, vous ne pourrez présenter un mémoire. Les enseignants du département de Sciences de l'Education examinent les propositions reçues et se répartissent les projets de recherche en fonction de leurs champs de compétence. **Vous connaîtrez le nom de votre directeur de recherche mi novembre.**

Certains projets peuvent ne pas être acceptés car hors des champs de compétence des enseignants : vous devrez alors proposer un autre projet.

Le sujet est déposé pour une année universitaire. Pour le prolonger d'un an, vous devez procéder à un nouveau dépôt, après accord de votre directeur de recherche.

## ▶ ORGANISATION ET PARCOURS

Chaque année de formation s'articule sur 5 unités d'enseignements (UE) créditées chacune d'ECTS.

## ▶ MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

[http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel\\_etudes\\_lmd.pdf](http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf)

- **Sessions d'examen**

Il y a deux sessions d'examen. Une première session d'examen est organisée fin mai. Une seconde session dite de rattrapage est organisée la première semaine de septembre.

- **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

**COMPENSATION :** Une compensation s'effectue au niveau de chaque UE. La note de l'UE est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements affectées des coefficients. L'année est validée si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

**CAPITALISATION :** Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

## ▶ EXAMENS

Les évaluations se feront en ligne, durant les périodes d'examens mentionnées, à savoir :

Du lundi 22 mai au vendredi 26 mai 2023 pour la 1<sup>ère</sup> session

Du lundi 04 septembre au vendredi 08 septembre 2023 pour la 2<sup>ème</sup> session.

**Il n'y aura aucun examen en présence, donc pas d'ouverture de centre d'examen.**

Les modalités d'examen de chaque enseignement vous seront communiquées durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

## ▶ COÛTS

### Accès à la formation ouverte et à distance

Téléchargement uniquement	Téléchargement et photocopiés	Forfait envoi (si photocopiés) hors France	
		Europe, DOM-TOM *	autres pays
32 €	48 €	48 €	66 €
16MSE570 - 64 €		-	

\*sauf Açores, Albanie, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Islande, Madère, Norvège, Russie : tarif autres pays

## ▶ CONTACTS

[scoleduc.ead@inspe.u-bourgogne.fr](mailto:scoleduc.ead@inspe.u-bourgogne.fr)

INSPE – Enseignement à distance (EAD)

4, Boulevard Gabriel – BP 17270 21072 DIJON CEDEX

Tél. : 03.80.39.50.64

<https://ead.u-bourgogne.fr>